© Drogues Info Service - 9 septembre 2025

Vos questions / nos réponses

Sevrage cannabis

Par Profil supprimé Postée le 17/01/2018 11:23

> Bonjour ayant arrêté le cannabis, je souhaite acheter des herbes à vaporiser(ex: damiana), mais je sais pas si elles sont légales en France, savez vous quel site peut me renseigner?

Mise en ligne le 19/01/2018

Bonjour,

Nous félicitons votre arrêt du cannabis et vous encourageons dans ce sens. Concernant la légalité des produits, vous pouvez vous référer à la liste des substances classées comme stupéfiants sur le site de Légifrance dont nous vous joignons un lien ci-dessous.

La Damiana, de son nom latin Turnera Diffusa n'y figure pas comme tel ; nous vous invitons à vous rapprocher d'une herboristerie qui saura vous indiquer les plantes à diffuser en vente libre.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous joindre de façon anonyme et gratuite au 0800 23 13 13 de 8h à 2h ou par chat de 14h à minuit.

Cordialement

En savoir plus :

- Liste des substances classées comme stupéfiants